



Approuvé pour être annexé à
 l'arrêté royal du 23 Juin 1858
 Le Ministre de l'Intérieur,
 Signé Chr. Roguez
 Pour Louis Comfere,
 Le Secrétaire général
 Ministère de l'Intérieur.
 E. Heverly



Après le Conseil Communal
 du 13 Juin 1857
 Le Bourgmestre
 Van den Broeck
 de Nivelles

Commune de Monstreux.

(Extrait de l'atlas des chemins vicinaux)

Plan d'une partie A du chemin N° 7, et d'une partie B, appartenant à la commune de Monstreux, et devenues disponibles par suite du redressement indiqué au présent plan.

Légende.

A.	Partie disponible de l'ancien chemin.	Contenance. 6. 30 ^c
B.	" " de l'emprise faite par le redressement du chemin.	" 5. 40
		<hr/>
Total.		11. 70 ^c

Dressé par le géomètre juré soussigné.
 Nivelles, le 30 Mai 1857.

C. Tomiaux